

06 juin 2017 -17:02

Extension des possibilités d'examens pour la navigation de plaisance à Anvers

Le SPF Mobilité et Transports élargit considérablement sa capacité d'organisation d'examens pour l'obtention du brevet de navigation à Anvers. A partir de juin, ce ne sont pas moins de 15 candidats qui pourront passer l'examen en même temps au lieu de 6 précédemment.

La navigation de plaisance en Belgique est en pleine effervescence. Nombreux sont les adeptes des activités nautiques qui, tant à la côte que dans les ports de plaisance, sur les lacs ou sur nos voies navigables y trouvent détente, plaisir et aventure.

Le Service Public Fédéral (SPF) Mobilité et Transports fournit ses services à ce secteur, entre autres par la certification des embarcations de plaisance et en prévoyant la possibilité de délivrer des permis de navigation. Pour ce dernier, nous pouvons compter sur une collaboration étroite avec des organisations (nautiques) reconnues et nous sommes également soutenus par des experts externes, qui siègent en tant que jury d'examen.

En 2015, le SPF a franchi une étape importante vers la simplification administrative et l'orientation client, notamment par la création de centres d'examen à Bruxelles, Ostende et Anvers. C'est le citoyen lui-même qui en fixe la date et qui passe l'examen théorique sur ordinateur, dans le but d'obtenir un brevet de conduite.

En 2016, 5747 personnes ont passé un examen au SPF Mobilité.

SPF Mobilité et Transports
City Atrium
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 31 11
<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth
Porte-parole
+32 474 41 37 47
presse@mobilit.fgov.be